



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, lundi 19 mai 2025

Affaire suivie par : Thierry BÉGUÉ
Directeur général
Tél : 01 40 51 36 06

Crous de Paris
39, avenue Georges Bernanos
75231 PARIS Cedex 05

Site Internet :
<http://www.crous-paris.fr>

Objet : conseil d'administration extraordinaire du Crous de Paris

Une consultation dématérialisée du conseil d'administration du Crous de Paris est sollicitée sur deux délibérations à caractère urgent relatives au projet immobilier Concordia.

Cette consultation dématérialisée sera ouverte **du mardi 27 mai 2025 à 12h00 jusqu'au mercredi 28 mai 2025 à 16h00**.

Vous serez amenés à vous prononcer sur les deux points suivants :

- **Point 1** : VOTE // Autorisation donnée au Directeur général du Crous de Paris de signer l'acte de cession des actions dont le Crous de Paris est détenteur dans le cadre du capital social de la Société immobilière de la rue Tournefort (résidence Concordia)
- **Point 2** : VOTE // Autorisation donnée au Directeur général du Crous de Paris de négocier un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec la RiVP pour la prise en gestion de la résidence et de la partie restauration, selon les conditions et modalités exposées dont celles d'un accord préalable de partenariat entre le Crous et la Fondation de la Maison des Mines

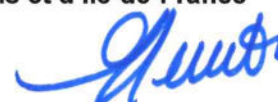
Une réunion d'information en visioconférence vous sera proposée le vendredi 23 mai de 14h30 à 15h30 pour vous présenter les documents et éléments de contexte.

Il vous est rappelé que cette consultation s'effectue exclusivement par échange de courriers électroniques entre administrateurs et avec le secrétariat assuré à l'adresse direction@crous-paris.fr

En cas d'empêchement, votre suppléant pourra délibérer par voie électronique dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Crous et dans les délais prévus par la présente convocation. Vous voudrez bien alors en faire part au secrétariat de la consultation.

Vous trouverez, joint à cette convocation, l'exposé des motifs et le projet de délibération.

La Rectrice de la région académique Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France



Julie BENETTI

Mesdames et Messieurs les administrateurs titulaires et suppléants